

ARRÊTÉ

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

COMMUNE DE LEYCHERT

☎ : 05.61.01.06.09
commune-de-leychert@orange.fr

ARRÊTÉ INDIVIDUEL **N°34/2025**

PORTANT ATTRIBUTION DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

A Monsieur BERTRAND Michel, Adjoint technique territorial

Le Maire de Leychert,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu l'arrêté ministériel du 28 Avril 2015 pris pour l'application au corps des adjoints techniques des administrations de l'état des dispositions du décret n°2014-513 du 20 mai 2014 susvisé,

Vu la délibération en date du 25/11/2024 instituant le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour le cadre d'emplois des adjoints techniques des administrations de l'état,

Considérant l'engagement professionnel de Monsieur BERTRAND Michel, Adjoint technique territorial stagiaire intercommunal,

Date de transmission de l'acte: 11/12/2025
Date de réception de l'AR: 11/12/2025
009-210901666-AI_005_2025-AI
A G E D I

BM

Considérant que Monsieur BERTRAND Michel fait partie du groupe C1.

Vu le budget de Leychert,

ARRETE

Article 1 : Pour l'année 2025, Monsieur BERTRAND Michel, percevra un complément indemnitaire annuel d'un montant annuel de 1260 €.

Article 2 : Ce complément sera versé annuellement et sera proratisé en fonction du temps de travail.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au comptable de la collectivité, et notifié à l'intéressé.

Article 4 : L'autorité territoriale certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à Leychert, le 08 Décembre 2025

Le Maire,
VOEGELI Bernard



Notifié le 11/12/2025
Signature de l'agent :

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Bernard Voegeli', written over a horizontal line.

Date de transmission de l'acte: 11/12/2025
Date de reception de l'AR: 11/12/2025
009-210901666-AI_005_2025-AI

Le Maire,
certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours hiérarchique préalable exercé dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, éventuellement suivi d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter, soit de la réponse de l'administration, soit de la décision implicite de rejet de cette dernière.

BM